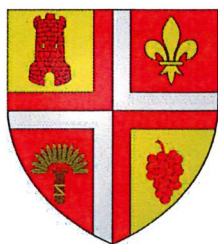


Mairie de REVONNAS

République française



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 202511-48
DU 5 novembre 2025

ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE, DE PERMIS DE STATIONNEMENT ET D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX 321, Rue du REVERMONT – Hameau de SENISSIAT- 01250 REVONNAS

Le Maire,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel, modifiée et complétée,

CONSIDÉRANT la demande en date du en date du 5 novembre 2025 de la société SOCATRA TP, ZAC ECOSPHERE INNOVATION – 308 Rue de la Bâtie – 01160 PONT D'AIN, afin de réaliser des travaux de reprise de façade 321, rue du Revermont, hameau de Sénissiat, 01250 REVONNAS.

ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise SOCATRA TP est autorisée :

- À occuper le domaine public sur accotement et sur chaussée 321, rue du Revermont, hameau de Sénissiat, 01250 REVONNAS.
- À stationner sur l'accotement et la chaussée.
- À installer un échafaudage sur l'accotement et la chaussée.
- À réglementer manuellement la circulation.

Cette réglementation sera applicable du 07/11/2025 6 heures au 07/01/2026 22 heures.

Article 2 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, est à la charge du demandeur. Le demandeur est responsable de la mise en œuvre de la signalisation sous le contrôle de la Mairie.

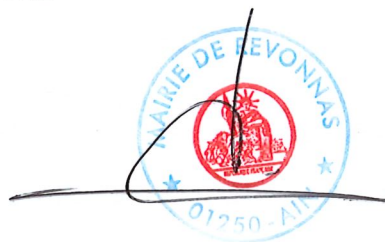
Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Copie sera adressée à :

La Gendarmerie,
Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers,
L'entreprise SOCATRA TP
qui sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à REVONNAS, le 05 novembre 2025
Le Maire,
Patrick ROCHE



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE
(à remettre DEUX MOIS avant le début des travaux)

BENEFICIAIRE

DEMANDEUR

Nom : Amato Poncin Nom : SOCATRA TP
Adresse : 308 Rue de la Bâtie Adresse : ZAC ECOSPHERE INNOVATION
01160 PONT D' AIN
Tél : 04.74.36.81.33
Nom du responsable des travaux : Roche Gidon
Numéro de téléphone portable : 06 70 94 83 01

LIEU DES TRAVAUX

RD : Revennes ☐ Hors agglomération ☒ En agglomération
Commune : Revennes Lieu-dit : Seminier n° 341
Rue : Rue du Recouvrement Durée des travaux : 2 mois
Période d'exécution : 07/11/2025
(Joindre obligatoirement les plans nécessaires présentant clairement l'emplacement des travaux envisagés)

AVIS DU MAIRE

☒ Favorable

☐ Défavorable
(joindre une note
exposant les réserves)

A Revennes

Le 05 NOV. 2025

Cachet et signature



OBJET DE LA DEMANDE

1 Occupation du domaine public

☐ Sur trottoir Dépôt de matériaux : Oui ☒ Non ☐
☒ Sur accotement Stationnement de véhicule : Oui ☒ Non ☐
☒ Sur chaussée ☐ Echelle ☒ Echafaudage

2 Accès ☐ Avec aqueduc ☐ Sans aqueduc

3 Alignement Préciser la nature de la clôture : _____

☐ Avec accès ☐ Sans accès ☐ Plantation

4 Tranchée pour

☐ Eaux usées ☐ Eau potable ☐ Eaux pluviales
☐ Electricité/gaz ☐ France Télécom ☐ Autres : _____
☐ Tranchée transversale ☐ Tranchée longitudinale ☐ Fonçage
☐ Sous chaussée ☐ Sous accotement ☐ Sous trottoir
Autre (à préciser) _____

5 Autres travaux

☐ Saillies ☐ Devantures ☐ Balcon ☐ Trottoir ☐ Enseigne ☐ Auvent

Renseignements complémentaires concernant la nature des travaux : _____

Reprise de Fagade

NECESSITE D'UNE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION : Oui ☒ Non ☐

Si oui veuillez préciser :

☐ Circulation alternée : par feux tricolores ☐ manuellement ☒
☐ Déviation _____
☐ Autre (à préciser) _____

A Pont d'Ain
Le 04/11/2025

Signature du demandeur :

Roche